

Actions coup de poing de «Rives publiques»

Les militants de Rives publiques montent le ton. Une douzaine d'entre eux ont dégagé par la force vendredi l'accès aux rives du lac Léman à Versoix (GE) et Tannay (VD), une action qui constitue, selon eux, une première en Suisse.



Armés de scies, les militants ont forcé le passage pour accéder aux rives. (photo: Keystone)

L'opération devait bénéficier de l'effet de surprise. En début d'après-midi, la douzaine de militants, munis de scies à métaux et de pinces, a démolé la barrière d'accès à une propriété privée de Versoix, à côté de Genève. Tout a eu lieu en une demi-heure, sans opposition et sans présence policière, a constaté un photographe de Keystone sur place.

Le groupe s'est ensuite déplacé à Tannay, à quelques kilomètres sur la Côte vaudoise, où il devait répéter la même opération. Son responsable, Victor von Wartburg, était inatteignable vendredi après-midi pour tirer un bilan des actions.

Jurisprudence du TF

Depuis dix ans, Rives publiques se bat pour rendre au public l'accès à l'ensemble des rives des lacs. L'association se réfère en particulier à un jugement du Tribunal fédéral de 2001 déboutant l'Etat de Genève qui estimait que les riverains avaient un droit de propriété sur les terres immergées, donc par extension sur les rives.

Rives publiques conteste la position des autorités fédérales qui, en 2008, prétendaient que les eaux suisses sont bien publiques mais pas les rives. «Les riverains construisent impunément sans autorisations requises sur le domaine public du lac», constate l'association dans un communiqué. Selon Rives publiques, au moins 80% des rives suisses ont subi des transformations lourdes.

Manque de courage politique

«Les autorités manquent de volonté et de courage politique pour rétablir le droit. Elles interprètent et imposent les lois à leur guise et de manière dictatoriale, se renvoient la balle, font trainer les constats et plaintes de violations sans se soucier du 'dommage' créé à la population et aux touristes», ajoute-t-elle.

En septembre 2010, le Conseil national avait rejeté, à deux contre un, une initiative parlementaire visant à rendre public l'accès aux lacs. Il estimait que ce genre de législation était du ressort cantonal. Berne avait du reste appelé les cantons à accorder plus de place au principe du libre accès.

Un an plus tard, une initiative populaire réclamant un accès public à l'ensemble des rives du lac de Zurich était retirée. Les initiants se disaient satisfaits du contre-projet accepté par le Grand conseil. Au plan encore plus local, les citoyens de la Tour-de-Peilz (VD) ont accepté en novembre 2010 d'aménager un sentier lacustre, contre l'avis de la Municipalité.

(ats)